



**PROTOCOLE
DE COMMUNICATION
TERMINAUX**



2023



PROTOCOLE DE COMMUNICATION TERMINAUX 2023

Introduction

HES International B.V. (« HES » ou « l'Entreprise ») est détenue conjointement par Macquarie European Infrastructure Fund 5 (« MEIF5 »), gérée par Macquarie Real Assets (« MAM »), et West Street Infrastructure Partners III (« WSIP »), gérée par l'unité Asset Management Infrastructure de Goldman Sachs (« GS »).

Investisseurs expérimentés en infrastructure à long terme, GS et MAM accompagnent depuis longtemps les sociétés de leur portefeuille dans leurs plans d'investissement. Les deux investisseurs soutiennent par ailleurs la vision stratégique de l'équipe de direction pour l'Entreprise.

Concernant la communication extérieure, le management des terminaux HES doit se rapprocher du Conseil d'administration et/ou du Communications Manager du management du Groupe HES, selon les lignes directrices énoncées dans ce protocole de communication.

FONDEMENT

Le facteur déterminant l'approche en matière de communication externe est de cerner comment chacun des terminaux se rapproche et se concerte avec le Management du Groupe HES dans son approche de la communication externe et comment chacun représente la marque HES. Consulter le Management du Groupe HES est essentiel pour assurer une approche coordonnée en tant que groupe et faire passer un message cohérent. La principale personne à contacter concernant la communication externe et l'image de marque de HES est mentionnée à l'Annexe 1 de ce document.

IMAGE DE MARQUE

HES a entrepris le déploiement de la marque HES sur l'ensemble du portefeuille. Dans certains cas, ce processus a débouché sur un changement de nom des terminaux. Les terminaux doivent adopter pleinement cette image de marque et appliquer systématiquement toute nouvelle convention d'appellation à l'ensemble de leurs activités selon les instructions du Management du Groupe HES (se reporter au 'Corporate Identity Manual', guide de l'identité visuelle). Les terminaux où la nouvelle politique de marque n'est pas déployée (par ex. EMO et EBS) ont un logo intégrant la mention « A HES International Company ». Ce logo officiel est le seul que ces sociétés doivent utiliser. En raison d'accords de coentreprise, la marque ne peut pas être déployée dans certains terminaux (par ex. OVET, STE).



Contact pour la communication externe et l'image de marque voir Annexe 1.

Protocole de communication

1. ACTIVITÉS ET AFFAIRES COURANTES

Les communications portant sur les activités et affaires courantes relèvent de la responsabilité de chaque terminal. Il n'est pas nécessaire d'en discuter avec le Management du Groupe HES ou d'obtenir préalablement son aval. Par exemple, les sujets suivants n'ont pas besoin d'être discutés :

- ▶ Notes internes de service (à moins que HES et/ou les actionnaires soient mentionnés nommément) ;
- ▶ Publicité et marketing du terminal ;
- ▶ Relations avec les autorités ou communautés locales ; et
- ▶ Programmes de parrainage.

Toutefois, afin de garantir que l'Entreprise en ait connaissance, il est recommandé d'inclure le Communication Manager de HES lors de la diffusion d'annonces importantes sur les activités (Annexe 1).

Dès lors que des problèmes ou préoccupations sont soulevés dans le cadre des contacts courants avec les parties prenantes (par ex. les autorités locales), il est recommandé d'avertir dès que possible le Communications Manager de HES de toute demande de renseignements, qui pourra alors offrir conseils et appui.

2. INFORMATIONS STRATÉGIQUES ET FINANCIÈRES

Si les terminaux sont libres de publier des informations courantes, ils doivent discuter de toute information à caractère stratégique avec le Management du Groupe HES

et convenir avec celui-ci des messages clés préalablement à leur diffusion externe. En fonction du caractère de l'information, il peut s'avérer nécessaire de convenir d'une démarche plus détaillée en matière de communication et/ou questions d'intérêt en concertation avec le Management du Groupe HES.

Les terminaux ne doivent fournir aucune information ou s'exprimer publiquement sur ce qui suit sans avoir consulté et reçu au préalable l'accord du Management du Groupe HES :

- ▶ Les résultats financiers - excepté un aperçu global à l'attention de leurs collaborateurs —, la structure du terminal, de HES International B.V. ou des actionnaires GS et MAM ;
- ▶ L'introduction de nouveaux services majeurs ou de secteurs d'activité ;
- ▶ Les changements au sein du conseil d'administration ou des cadres dirigeants ; et
- ▶ Autres aspects stratégiques ou opérationnels significatifs (stratégie de prix, changements/impacts contractuels, acquisitions, plans de croissance, nouveaux contrats importants, projets d'aménagement majeurs, développement immobilier, etc.).

Toute information fournie aux agences de notation ou de prêts doit avoir reçu préalablement l'aval du Management du Groupe HES.

3. PROMOTION DE L'IMAGE PERSONNELLE

Si le Management du Groupe HES est en faveur de la promotion de l'image des terminaux en tant qu'entités, hors ligne et en ligne, les objectifs visés doivent être en

cohérence avec ceux de l'Entreprise dans son ensemble et s'inscrire dans le cadre ou les lignes directrices définies par le Management du Groupe HES.

HES reconnaît l'importance de créer et conserver un capital de sympathie auprès des parties prenantes, ainsi qu'un climat médiatique favorable. Les Managing Directors jouissent tous d'une image positive et sont le visage public de leur terminal. Il est important de préserver cette image positive et d'informer le Manager Communication de HES des activités prévues telles que :

- ▶ Engagements auprès des principaux médias nationaux ;
- ▶ Engagements auprès de médias professionnels/spécialisés
- ▶ Conférences.

Les terminaux et le Management du Groupe HES (Directions des opérations, commerciale et de la communication) recevront de temps à autres des demandes d'interview ou de conférence émanant de médias, d'organisations professionnelles ou de groupes d'entreprises locales. Ces demandes seront examinées au cas par cas et nécessiteront, au besoin, l'approbation des Managing Directors des terminaux, du Chief Executive Officer, du Chief Financial Officer ou du Communications Manager de HES.

4. GESTION DE CRISE ET PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE

Tous les terminaux doivent s'assurer que leur plan d'intervention d'urgence intègre la notification immédiate au CEO ou CFO, Assets, Operations & HSSE Director et le Communications Manager de HES en cas de crise.

5. ALERTE PRÉCOCE EN CAS DE QUESTIONS URGENTES

Des événements peuvent se produire qui ne nécessitent pas la mise en place d'une équipe de gestion de crise,

mais qui auront des répercussions négatives sur la réputation du terminal et de HES. En cas d'événement ou problème important susceptible d'attirer l'attention du public ou une attention médiatique défavorable à HES, le Chief Executive Officer, le Chief Financial Officer et le Communications Manager de HES doivent en être avertis à un stade précoce.

De tels événements pourraient être :

- ▶ Des problèmes majeurs touchant à la sûreté, à la sécurité ou à l'environnement ;
- ▶ Des manifestations ;
- ▶ Une activité portant sur les relations industrielles ;
- ▶ Des problèmes opérationnels assez graves pouvant impacter la performance ;
- ▶ Des conflits exacerbés avec les clients ;
- ▶ La perte de contrats majeurs/décision d'un terminal de modifier substantiellement ses opérations ; et
- ▶ Des campagnes politiques ou publiques impliquant l'Entreprise.

6. COMMUNICATION/RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS ET LES AUTORITÉS DE RÉGULATION

La communication avec les gouvernements nationaux (excepté les relations avec les autorités locales dans le cadre normal des activités) doit être discutée avec le Management du Groupe HES, et les principaux sujets et approches convenus au préalable, pour assurer un message et des relations coordonnés.

De même, la communication avec les autorités portuaires ou les fournisseurs en dehors du cadre normal d'activités doit être discutée avec le Management du Groupe HES.

7. COMMUNICATION AVEC LES INVESTISSEURS ET LES ANALYSTES

Toute demande de renseignements par des investisseurs ou analystes financiers concernant HES, les terminaux, GS ou MAM doit être soumise au Management du Groupe HES.

8. INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIONNAIRES

Aucune information concernant HES, GS et MAM (ou le Groupe Macquarie) et leurs activités ne doit être donnée ou commentée. Toute demande de renseignements concernant HES, les terminaux, GS ou MAM doit être soumise au Communications Manager de HES.

9. SUPPORTS MARKETING/ COMMUNICATION DU GROUPE

Un éventail de supports de communication sera probablement élaboré par les terminaux et HES à l'intention de divers groupes de parties prenantes. Pour assurer que le message de ces supports est cohérent et qu'ils répondent aux exigences de publication, une approche coordonnée est indispensable. Les terminaux et le Communications Manager doivent veiller, en concertation avec le Management du Groupe HES quand approprié, à l'exactitude des supports élaborés et qu'ils s'inscrivent, dans la mesure du possible, dans la ligne suivie par l'Entreprise pour d'autres publications.

Ces supports peuvent être :

- ▶ Des sites internet de HES ;

- ▶ Des rapports annuels et intermédiaires de HES ;
- ▶ Des documents de levée de capitaux pour HES INTERNATIONAL B.V.;
- ▶ Des documents de refinancement ;
- ▶ Divers rapports et présentations ponctuels ;
- ▶ Des supports de communication externe.

10. PROCESSUS D'APPROBATION

Comme précisé au point 1, les communications portant sur les questions opérationnelles courantes relèvent de la responsabilité de chaque terminal. Il n'est pas nécessaire d'en discuter avec le Management du Groupe HES ou d'obtenir préalablement son aval. Au point 2 sont précisés les annonces pour lesquelles l'approbation préalable du Management du Groupe HES est requise.

Il convient de noter que les communiqués de presse doivent être transmis au Communications Manager de HES avant leur publication.

L'approbation doit être obtenue à la fin de la journée ouvrée précédant la publication.

ANNEXE 1

Coordonnées MANAGEMENT DU GROUPE HES

HES CEO

Cees van Gent

T: +31 (0)6 10 49 83 32

E: C.Vangent@hesinternational.eu

HES CFO

Mark van Lieshout

T: +31 (0)6 25 12 20 81

E: M.Vanlieshout@hesinternational.eu

HES Communications Manager

Esther Erkelens

T: +31 (0)6 11 64 86 05

E: E.Erkelens@hesinternational.eu

HES Assets, Operations & HSSE Director

Peter Boers

T: +31 (0)6 15 22 73 39

E: P.Boers@hesinternational.eu